

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Si je ne m'abuse, monsieur l'Orateur, le député me fait dire des choses.

M. Broadbent: Cela nous change.

* * *

[Français]

LOTO CANADA

ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER LES CHANGEMENTS DES RÈGLEMENTS

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre dirait-il à la Chambre si, à la suite des résultats très décevants de la loterie post-olympique (Loto Canada), il envisage de reconsidérer les changements qui y ont été faits, lesquels peuvent être à l'origine de la dégringolade de cette loterie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je ne suis pas au courant des changements dont l'honorable député parle. Peut-être pourrait-il me poser une question supplémentaire?

ON DEMANDE POURQUOI ON A AMÉNAGÉ LES BUREAUX DE LA LOTO CANADA À OTTAWA

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, le premier ministre pourrait-il nous éclairer sur les circonstances qui ont amené la démission de l'ex-président, M. Julien Côté, et sur les raisons majeures qui ont fait prendre la décision d'aménager à Ottawa les bureaux de contrôle qui étaient à Montréal?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, le bureau de direction de la Loto Canada a préféré avoir cette loterie nationale dans la capitale nationale, et je trouve que c'était une décision tout à fait logique.

* * *

● (1500)

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BAKER (GRENVILLE-CARLETON)—LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES BANQUES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé le privilège de m'adresser à vous et à la Chambre, à 3 heures, par suite de l'intervention du député d'Ontario (M. Cafik), intervention que je serais charitable en la qualifiant d'irréfléchie. Le député a laissé entendre, semble-t-il, que si la loi sur les banques n'a pas été remaniée et si le Livre blanc sur la législation bancaire n'a pas été renvoyé au comité, c'est à cause de certaines difficultés suscitées par l'opposition officielle. Je présume que c'est bien ce qu'il a dit, ou peut-être voulait-il parler de l'opposition en général.

Je voudrais signaler au député qu'il n'en est rien. De fait, quand le député d'Eglinton (M. Sharp) était leader du gouvernement à la Chambre, j'avais réclamé le renvoi de ce Livre blanc au comité permanent approprié. Il importe, je crois, que la Chambre sache que ma lettre renfermait le passage suivant:

Depuis quelques mois nous nous interrogeons tous les deux sur les possibilités réelles de participation de la Chambre des communes aux décisions de politique

Privilège—M. Walter Baker

de l'État. Nous estimons tous les deux, je pense, que la Chambre des communes est le lieu normal et privilégié de communication entre la population canadienne et ses représentants, législatifs et exécutifs. Ce sentiment commun devrait se traduire d'ici plusieurs mois par des réformes de nos procédures, et j'aimerais vous soumettre la suggestion suivante, en vue d'un essai de courte durée.

Le paragraphe suivant traite de la législation bancaire canadienne et spécialement du Livre blanc, et la lettre porte ensuite:

A cette fin, je suggère que le Livre blanc sur la révision de la législation bancaire canadienne soit envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques dès la rentrée parlementaire d'octobre.

Nous sommes déjà en février.

Ce comité pourrait tenir des audiences avant que les modifications à la loi sur les banques ne reçoivent leur rédaction définitive, ce qui permettrait aux établissements ou aux particuliers intéressés au système bancaire de se faire entendre. Ce procédé me paraît préférable à celui qui consisterait à étudier le rapport derrière des portes closes, pour présenter ensuite à la Chambre un projet compliqué qui à toutes fins pratiques serait impossible à modifier.

Cette demande a été présentée à l'ancien leader du gouvernement à la Chambre, en août 1976.

A supposer que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques ne tienne pas de séances et ne fasse pas de rapport, je suppose qu'à l'étape du comité la Chambre ne délibérerait pas longuement sur les modifications proposées à la loi.

En page 48 du Livre blanc, on lit au résumé: «Les propositions de ce Livre blanc sont fondées sur l'hypothèse selon laquelle le pays a besoin d'un système financier et bancaire d'envergure nationale, contrôlé par les Canadiens et aussi concurrentiel que possible.»

Je termine ma lettre sur le passage suivant:

J'espère qu'on encouragera la Chambre des communes à découvrir quelles autres qualités les Canadiens attendent du système bancaire.

Le leader du gouvernement à la Chambre m'a répondu par une lettre en date du 21 janvier 1977. Je pense en avoir déjà parlé à la Chambre. Cette lettre m'a donc été adressée il y a moins d'un mois. En page 2 se trouve le paragraphe suivant:

Vous savez que la loi sur les banques vient à expiration le 30 juin 1977. Nous faisons toute diligence pour mettre un nouveau bill au point pour le printemps.

Ce qu'il faut maintenant conclure de cette lettre, c'est que nous aurons un bill d'une ligne se bornant à maintenir en existence le système bancaire actuel. Le but de mon intervention est de signaler que lors du joyeux échange de vues qui a eu lieu, et qui continue d'avoir lieu, entre l'opposition et le leader du gouvernement à la Chambre, l'opposition officielle a exprimé l'espoir qu'on renvoie le Livre blanc au comité et a déployé tous ses efforts en ce sens. Je pourrais ajouter, sans révéler le moindre secret, que l'actuel leader du gouvernement à la Chambre et moi-même en avons discuté. Il est ressorti de cette discussion que le leader du gouvernement à la Chambre était disposé à présenter ce document mais que je devais bien comprendre—ce que j'ai fait—que le débat du Livre blanc risquait d'être interrompu au moment de la présentation des modifications à la loi sur les banques.

Je tiens à tirer les choses au clair: à mon avis, et je sais que mon prédécesseur partageait cette opinion, les députés, pas seulement ceux de l'opposition mais également les ministériels, n'ont pas eu l'occasion de participer de façon très active à cet aspect de l'élaboration des politiques. Cela leur aurait donné une bonne occasion de le faire et nous avons insisté pour que l'on adopte cette approche tout à fait nouvelle. Cette approche n'a rien d'exceptionnel mais elle est nouvelle par rapport au déroulement des délibérations quotidiennes du Parlement. C'est pourquoi je tiens à préciser à la Chambre et au député d'Ontario qu'il a induit la Chambre en erreur. Je suis sûr qu'il l'a fait par mégarde.